Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le 25 NOV. 2021
ID : 087-200071942-20211108-2021_135-DE

Communauté de Communes
Haut Limousin en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

2021_135

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGDP)
DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA HAUTE-VIENNE

****

L'an deux mille vingt et un, le 8 novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 octobre 2021.

Nombre de conseillers	
En exercice	62
Titulaires Présents	50
Suppléants Présents	3
Pouvoirs titulaires	5
Votants	58

BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Pascal, BREGEON Pascal, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MAURY Alice, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, THEVENOT Pierrette.

PRÉSENT Suppléant : Jean-Michel DACKOW, Marie-Thérèse NOEL, Gilles VINCEY,

POUVOIRS hors suppléant :

- Jean-Marie ROCH qui donne pouvoir à Claude PEYRONNET
- Anne-Marie SINGEOT qui donne pouvoir à Sophie DRIEUX
- Christian JACQUIER qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Marie-Catherine BARRET-BONNN qui donne pouvoir à Jacques de LA SALLE
- Dominique DELPEUCH qui donne pouvoir à Alain JOUANNY

Excusés : Michel LAVERGNE, Pierre-Charles MOREAU, Lynda AUBRUN, Bernard MARTIN,

Assistaient également à la séance des délégués suppléants.

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/11/2021
Reçu en préfecture le 25/11/2021
Affiché le 25 NOV. 2021
ID : 087-200071942-20211108-2021_135-DE

Monsieur Jean-François Perrin, Président de la CCHLEM, rappelle l'assemblée que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Il impose :

- De nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- D'établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- De mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- De tenir à jour un registre des traitements,
- De prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d'un traitement ou service.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupé porté par le Centre de Gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissement volontaires.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, la Président expose que le projet d'adhésion au contrat groupe de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD » proposé par le Centre de gestion de la Haute-Vienne présente un intérêt certain.

Il propose de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publiques et précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Haute-Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à l'établissement, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DECIDE

Article 1 : La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Haute-Vienne est habilitée à souscrire pour le compte de notre établissement, un contrat groupe de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Article 2 : le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président
Date de signature : 25/11/2021
Qualité : Signature des ACTES par le Président
Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.